

## **Compte rendu du Conseil Municipal du vendredi 28 juin 2019**

### **20 h 00 - Ouverture de la séance du Conseil Municipal**

#### **SONT PRESENTS :**

Mesdames Muriel MULLER, Sophie BOGDANOVIC, Sybille HERICOTTE, Dominique LAURE-BALDASSARI, Carole SHELLSHEAR ; Messieurs Pierre REYNAUD, Jérôme SAMUEL et Jean SCHÜLER.

**Absents excusés :** Pierre-Yves REYNAUD donne pouvoir à Muriel MULLER  
Serge SAMUEL

**Absente :** Françoise SAMUEL

Pierre REYNAUD est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 12 avril 2019 est adopté.

### **Tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2019-2020**

Mme le Maire rappelle aux conseillers que lors du vote du dernier compte administratif il avait été évoqué une prochaine augmentation des tarifs de l'eau et de l'assainissement. En effet, le budget eau/assainissement qui doit bien sûr être équilibré n'a pour seules recettes que les factures des abonnés. Afin de pouvoir équilibrer la section de fonctionnement lourdement impactée par les amortissements (surtout la station d'épuration) il convient d'augmenter d'une manière significative pour l'année à venir.

Le tarif minimum imposé par l'agence de l'eau (pour une consommation moyenne de 120 m<sup>3</sup>) est fixé à 1.20 €. Les collectivités avec des tarifs en dessous de ce seuil ne pourront pas prétendre aux subventions de cet organisme.

Les prochains travaux nécessaires pour la mise en conformité du périmètre de la Source de CHAUVET ne seront pas réalisables sans l'appui financier de l'Agence de l'Eau et il convient de se conformer au seuil.

À la majorité : 6 voix pour et 3 abstentions, le conseil municipal a décidé de procéder pour 2020 aux augmentations suivantes :

Tarif d'eau potable : la taxe fixe passe de 42 à 59 €, la consommation de 0,70 à 0,74 €/m<sup>3</sup>.

Tarif d'assainissement : la taxe fixe passe de 32 à 59 €, la consommation de 0,50 à 0,74 €/m<sup>3</sup>.

### **Convention natation :**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature d'une convention avec la municipalité d'Orpierre (gestionnaire de la piscine) pour l'occupation de celle-ci par les élèves des écoles d'Eyguians et de Trescléoux (et Orpierre) les lundi 1, mardi 2, jeudi 4 et vendredi 5 juillet afin de suivre le cycle natation

préconisé par l'Éducation Nationale. La contribution forfaitaire de la commune est de 300 €.

### **Convention autorisation d'urbanisme avec la Communauté de communes du Sisteronais-Buëch**

Le service urbanisme de la CCSB instruit les demandes d'urbanisme moyennant un tarif déjà adopté par délibération en conseil Municipal. Un avenant à la convention initiale est proposé pour que soient facturés :

- l'instruction des dossiers classés sans suite ou annulés en cours d'instruction
- les demandes de modification d'un permis délivré en cours de validité

Le conseil autorise le maire à signer cet avenant.

### **Tnsfert de la compétence eau-assainissement avec la CCSB**

Le conseil municipal s'oppose à l'unanimité au transfert de la compétence eau-assainissement.

### **Convention SOLIHA prolongation des demandes de subvention façade-toiture**

Dans le cadre de l'opération façade toiture il est proposé de signer une nouvelle convention avec le SOLHIA pour l'instruction et le suivi des derniers dossiers qui pourraient être encore déposés. La municipalité avait décidé (CM du 18/12/2014) de prévoir la rénovation de 2 façades/toiture par an pendant 3 ans. Une demande de prolongation est faite pour les deux derniers dossiers déposés.

### **Redevance d'occupation du domaine public avec le SYME05**

Le Syndicat mixte d'électricité du 05 propose de mener un travail de réactualisation de l'occupation du domaine public par les fournisseurs d'électricité, ce qui pourrait apporter des redevances supplémentaires sur lesquels le SYME05 prélèverait alors 27 %. Le CM approuve à l'unanimité cette proposition.

### **Recensement de la population en 2020**

Le recensement est effectué tous les cinq ans, la municipalité recherche une personne disponible en janvier-février 2020 pour le recensement de la population de Trescléoux, ayant à la fois une bonne connaissance du territoire et une certaine maîtrise de l'outil informatique.

### **Questions diverses**

**Linky, le compteur communiquant d'ENEDIS :** A la suite d'une réunion publique organisée par une association sur ce thème, la municipalité rappelle

que statutairement elle a délégué la compétence fourniture de courant électrique ; elle ne peut donc pas faire de refus d'installation. Des informations supplémentaires sont disponibles en mairie.

**CAUE** : une réunion publique du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement se tiendra le **25 juillet à 18 h à la salle des fêtes**. Tous les habitants sont conviés à venir donner leur avis sur le développement et les futurs aménagements du village.

**La séance est levée à 22 h.**